

SNU
Ipp



29

ENSEIGNEMENT LAIQUE DU FINISTERE

Bulletin de la Section du Finistère **du SNUipp**
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER
☎: 02 98 53 76 77 ou 02 98 53 72 34 Fax 02 98 55 55 14
émail : snu29@snuipp.fr
Site : <http://www.snuipp.fr/29>
Directeur : Ph MADEC CPPAP 1009 S 05385
Composé et imprimé par nos soins

N°2/2006/07
12/03/07

SPECIAL MATERNELLE



GRANDE MANIFESTATION REGIONALE

**Pour la scolarisation
des enfants de 2 ans !**
**Pour une école de qualité
pour tous !**

Samedi 24 mars 2007,
Rennes, 15h00, départ place de la Gare

*L'école à 2 ans c'est mieux
pour devenir GRAND!*



Samedi 24 mars,
moi je vais à
Rennes



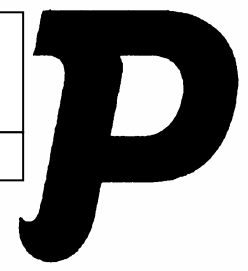
PRESSE

Dispensé de timbrage

QUIMPER CTC

ENSEIGNEMENT
LAIQUE DU FINISTERE
113 route de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER

Déposé le 13/03/07



P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR



Sommaire

- P 1 : Manifestation régionale
- P 2 : Courrier aux maires
- P 3 : Vœu des conseils municipaux
Ecole maternelle sacrifiée
- P 4 : Accueil des 2 ans

Courrier aux maires du département

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, l'Inspecteur d'Académie du Finistère a présenté un projet de carte scolaire qui supprimait plus de 20 postes en écoles maternelles. Il a ainsi suivi les directives du recteur d'académie qui écrivait aux élus que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans n'était pas une obligation et qu'ils ne seraient accueillis que s'il y avait des places vacantes. Comment y aurait-il des places vacantes dans des écoles maternelles qui commenceront l'année scolaire avec une moyenne de 30 élèves par classe ?

La forte scolarisation des enfants de deux ans est une des caractéristiques de notre région, tout comme l'excellence de la performance scolaire des jeunes Bretons en est une autre.

La très forte demande des familles, contrairement à ce que certains responsables voudraient laisser croire, ne correspond pas à la recherche d'un accueil gratuit du jeune enfant mais à une attente d'école.

La scolarisation des enfants de deux ans a des effets bénéfiques et vérifiés par les études de l'INSEE. Dans son dernier rapport (France, portrait social, édition 2006.), les auteurs - J-P Caille et F. Rosenwald - soulignent le caractère bénéfique de cette scolarisation. « *Les premières analyses réalisées sur le panel de 1997 montrent que les élèves entrés à l'école à 2 ans ont un meilleur niveau de compétences à l'entrée du CP mais que cet avantage ne perdure pas toujours aux cours des deux premières années de scolarité élémentaire. [...]. En revanche, les écoliers entrés à l'école maternelle à 2 ans redoublent un peu moins souvent : 86 % d'entre eux parviennent en sixième à l'heure ou en avance, contre 82 % des enfants scolarisés à 3 ans. L'écart de réussite entre les élèves scolarisés à 2 ans et ceux rentrés à l'école maternelle à 3 ans atteint 5 points à l'entrée au CE2 et retombe à 3 points en fin de scolarité élémentaire* ». (p 130).

Les municipalités de notre département ont toujours accompagné cette attente sociale des familles, en construisant ou adaptant les locaux, en recrutant les personnels de service nécessaires. La construction et la rénovation des écoles sur les dernières années témoignent de l'importance de l'investissement des communes.

Restreindre la scolarisation des enfants de deux ans, définir de façon unilatérale la notion de capacité d'accueil au-delà de laquelle aucune inscription ne pourrait être faite revient à déstabiliser les écoles, les familles et les collectivités territoriales.

L'histoire de l'école s'est construite dans nos départements bretons sur la certitude que la formation et la qualification permettaient ensuite l'insertion sociale et professionnelle. Personne ne peut se permettre aujourd'hui de remettre en cause la performance future des élèves.

Les enjeux sont bien trop importants.

Dans un état qui décentralise et déconcentre ses actions, ce mode de décision par circulaire, sans aucune concertation réelle, sans aucun débat autour des enjeux, souligne un éloignement surprenant, à rebours de ce que l'on peut attendre aujourd'hui de fonctionnaires d'état.

Familles, élus et enseignants partagent le même souci de qualité et connaissent les enjeux de formation pour les élèves.

Nous nous permettons de vous proposer un projet de délibération à soumettre à votre conseil municipal. Cette délibération permettra de marquer, auprès des autorités académiques comme auprès des familles, votre volonté de voir l'école maternelle continuer à scolariser les enfants dès deux ans pour les familles qui le veulent.

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre ce projet à l'avis de votre conseil.

Vœu proposé par le SNUipp au vote des conseils municipaux

Le conseil municipal,

Regrette la décision prise par l'Inspecteur d'Académie du Finistère de restreindre l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles du département. Il déplore aussi que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales.

Il considère que la scolarisation des 2 ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire du département. Elle a des conséquences très positives sur les performances scolaires futures des jeunes finistériens. Il rappelle que cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagnée en construisant ou en rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves.

Il demande à l'Inspecteur d'académie de revenir sur sa décision afin d'accompagner l'attente scolaire des familles et l'investissement des collectivités territoriales

Ecole maternelle sacrifiée !!!

C'est à l'école maternelle que l'enfant apprend à devenir élève. Cette spécificité marque l'identité et la vocation de la maternelle, réaffirmés dans les programmes de 2002. Pourtant, elle ne cesse depuis quelques années d'être bousculée, de servir de variable d'ajustement des effectifs des personnels de l'Education Nationale.

Cela se traduit sur le terrain par des fermetures de ½ postes puis par des non remplacements très nombreux dans notre département.

L'administration n'ayant pas tenu compte d'un rajeunissement et d'une féminisation de la profession et donc d'une recrudescence de congés de maternité, elle ne dispose pas de suffisamment de remplaçants. Elle indique clairement que les remplacements en écoles maternelles ne sont pas prioritaires.

Pourtant cette école a fait ses preuves dans la lutte contre l'échec scolaire.

Une étude de la DEPP (statistiques ministérielles) publiée en 2001, montre que 90,8% des élèves scolarisés dès 2 ans parviennent en CE2 sans avoir redoublé contre 87,7% des enfants scolarisés à partir de 3 ans.

Aujourd'hui, le constat est préoccupant :

- Hausse des effectifs par classe
- Fermeture de ½ postes entraînant des difficultés d'organisation dans les écoles
- Remplacements non assurés
- Chute du taux de scolarisation des enfants de 2 ans qui selon le ministère a baissé de 11% depuis 2000.

Quel sera l'avenir de l'école maternelle si on laisse faire ?

Doit-on assister sans broncher à la casse de ce service public qui fut et reste encore, malgré tout, un modèle d'éducation envié par bien des pays à travers le monde ?

Ne vaut-il pas mieux prévenir l'échec en octroyant des moyens supplémentaires plutôt que d'essayer de guérir quand le mal sera déjà fait ?

L'école maternelle joue un rôle primordial dans la lutte contre les inégalités sociales. Il est important de la préserver et de lui donner les moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants.

Noëlle Peoc'h

ACCUEIL DES 2 ANS

ENSEIGNANTS, PARENTS, ELUS, TOUS CONCERNES

Le recteur d'Académie a décidé de s'attaquer sérieusement à l'école maternelle. Son objectif est très clair : il faut ramener le taux de scolarisation des 2 ans en Bretagne au même niveau que le taux de scolarisation national.

Le SNUipp ne le laissera pas faire. Dans tous les départements bretons, nous prenons contact avec les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés) et les différents partis politiques pour organiser la résistance.

Réuni en février à Kergrist Mouëlou, le collectif pour la présence et le développement des services Publics en Centre Ouest Bretagne, a pris la décision d'organiser une grande manifestation régionale pour défendre les services publics d'éducation en Bretagne. Le SNUipp et la FSU s'associent pleinement à cette initiative et vous appellent à participer à la réussite de cette manifestation en venant nombreux, en y associant vos parents d'élèves, en appelant votre conseil municipal à signer la motion et à se déplacer à Rennes le samedi 24 mars.

Nous avons prévu des cars au départ de Brest, Quimper et Châteaulin. Nous pourrons faire quelques arrêts pour le ramassage scolaire.

Inscrivez vous rapidement au SNUipp.

DEBAT A BREST

Dans le contexte actuel d'attaque sans précédent de l'école maternelle et en particulier des classes de petite section, nous pensons, qu'en période de campagne électorale, il faut amener les élus et les candidats à prendre position sur ce sujet.

La sous-section FSU du secteur brestoïse organise en partenariat avec la FCPE et la ligue de l'enseignement un débat public sur l'accueil de la petite enfance.

Il aura lieu à Brest (Maison du peuple)

Mercredi 28 mars à 20H30.

Nous proposerons plusieurs interventions de personnes qualifiées:

- M. JOUIS Alain, adjoint chargé de la petite enfance à la municipalité de Brest.
- Mme COTTY Françoise, retraitée Education Nationale, ancienne conseillère pédagogique maternelle et inspectrice.
- Un psychologue scolaire.

**L'école à 2 ans c'est mieux
pour devenir GRAND!**



Dans un prochain bulletin,
je vous donnerai davantage
de précisions sur
l'organisation du
déplacement



